

Mairie de ROULANS

34 grande rue
25640



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MARS 2025

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en mairie de ROULANS **Jeudi 20 mars 2025** à 20 h sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

Etaient présents :

Gérard BRIE – Christian BRUCKERT - Hervé DUBOIS-DUNILAC - Marguerite GAFFIE –
Véronique GARNIER – Louis HUMBERT - Alain JACQUOT – Emmanuelle LAGIERE –
Corinne MAIRET - Jean-Luc PAUTHIER - Colette PERROT – Catherine TRONCIN - René
TRUCHE

Secrétaire de séance : Marguerite GAFFIE

Absents : Valérie DONEY qui a donné pouvoir à Véronique GARNIER et Cyril HESS
sans pouvoir

INFORMATIONS

- **Opération Isolation des combles à 1 euro :**
Après étude sur site, le maire informe qu'il va valider trois offres pour l'isolation des combles de plusieurs bâtiments communaux, par soufflage de laine minérale. Sont concernés la mairie, le bâtiment locatif 22 grande rue et la brigade de gendarmerie soit une dépense de 3 euros pour l'ensemble de la prestation.
- **Travaux rue des Vergers 2^{ème} phase :**
Le maire donne lecture du courrier récemment reçu des services du Département suite au dépôt d'une demande d'aide financière. L'autorisation de commencement de travaux n'est pas donnée pour l'instant, car les services sont en phase d'analyse de l'opération. Le courrier précise que, dans le contexte actuel, le Département régule ses engagements financiers.
- Prochain conseil : Jeudi 3 avril – vote des budgets (transféré au 12 avril).

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2025,
2. Demandes de subvention Banque Alimentaire et Fleurs de Lotus
3. Convention de location de salles avec la C. C. D. B. Secteur Jeunesse
4. Tableau des Investissements 2025

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 JANVIER 2025

Après lecture par le maire, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES – 2025.08

1.1. Banque alimentaire

Par 2 voix pour, 3 abstentions et 9 contre, la demande de subvention au profit de la banque alimentaire est rejetée.

1.2. Association Fleurs de Lotus

L'assemblée rejette à l'unanimité la demande d'aide financière de l'association Fleurs de Lotus, qui a pour but de recenser et d'informer les personnes victimes d'opérations des hémorroïdes réalisés par le proctologue bisontin, Dr Clemens. Les fonds demandés sont destinés à réduire les frais juridiques des victimes.

CONVENTION DE LOCATION DE SALLE AVEC LA CCDB – JEUNESSE – 2025.09

Après lecture par le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec la communauté de communes du Doubs baumois pour la mise à disposition de salles communales, hors week-end.

Le forfait annuel pour ces locations est fixé à 800 E.

Extrait de la convention :

« La commune de Roulans met à disposition de la Communauté de Communes Doubs Baumois Les espaces suivants :

Bureau (ancien bureau du RPE) avec accès aux sanitaires

- RPE : Entretien familles ou Assistantes maternelles ;
- JEUNESSE : accueil des familles pour faire les inscriptions + administratif entre les permanences au collège le midi et les accueils du soir ;

Salle des associations (à côté du bureau) avec deux placards réservés avec accès aux sanitaires

- JEUNESSE : accueil des jeunes après le collège les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 18h45 + ponctuellement ;

Salle des fêtes (1)

- RPE : mise à disposition 3 fois dans l'année.
- JEUNESSE : mise à disposition 5 fois dans l'année

Les autres demandes feront l'objet d'une demande de réservation spécifique à la mairie et seront payante en plus du forfait annuel.

Salle au-dessus de la Mairie (1)

- JEUNESSE : mise à disposition ponctuelle pour les soirées du vendredi et pendant les vacances scolaires (à réserver à la mairie 1 mois avant)

Gymnase

- JEUNESSE : 1 mise à disposition possible pour un évènement sportif important très exceptionnellement.

Stade

- JEUNESSE : Possibilité de mise à disposition pendant les vacances scolaires avec accès aux vestiaires qui fera l'objet d'une demande de réservation spécifique à la mairie. »

(1) Mise à disposition **hors week-end**

Le maire est mandaté pour la signature de ladite convention et de toutes pièces s'y rapportant.

2. TABLEAU DES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2025 – 2025.10

Après présentation détaillée par le maire, le tableau des investissements 2025 ci-après est approuvé à l'unanimité.

Sera ajoutée toutefois, avant le vote du budget, une dépense supplémentaire pour la création de deux nouveaux passages piétons sur la R. D. 683, à l'intérieur de l'agglomération :

- le premier au niveau de la rue de Saint-Antoine (à la demande des résidents de la nouvelle maison Ages et Vie),
- le second au niveau de l'escalier d'accès à l'espace culturel et au centre médical.